



Projet du futur centre de traitement des déchets ménagers de Romainville/Bobigny

Petit-déjeuner de travail n°2 –
Economie circulaire & biodéchets
Mardi 24 janvier 2017

SYNTHESE DES ECHANGES

<u>Présents :</u>		
Martial LORENZO	Directeur Général des Services	SYCTOM
Catherine BOUX	Directrice Générale adjointe de l'exploitation et de la prévention des déchets	SYCTOM
Didier FOURNET	Directeur de la Mission du Projet Stratégique	SYCTOM
Céline LAFON	Chef de projet Romainville/Bobigny	SYCTOM
Laure KOFFEL	Equipe projet Romainville/Bobigny	SYCTOM
François PIGAUX	AMO Technique – Directeur de la mission	SETEC
Erick LUCAT	AMOT Technique	EGIS Conseil
Renaud DUPUY	AMO Concertation – Directeur	Néorama
Marie HOMMEAU	AMO Concertation - Cheffe de projet	Néorama
Claire DELMOTTE	AMO Concertation – Chargée de mission	Néorama
Xavier MATHARAN	AMO Juridique – Avocat	Parme Avocats
Nicolas POUTEAU	Chargé de mission prévention et gestion des déchets	Conseil Régional d'Ile-de-France
Amélie BOURGEOIS	Responsable Développement Durable	Ville de Romainville
Clément DEROUINEAU	Chef du service Efficacité Energétique	Ville de Bobigny
Christophe MACE	Directeur général des services	Est Ensemble Grand Paris
Marion DRISSI	Direction de la prévention et de la valorisation des déchets - Pôle Etudes et Stratégie	Est Ensemble Grand Paris
Julie ORLIAC	Chargée de mission Economie Sociale et Solidaire	Est Ensemble Grand Paris
Patrick POCRY	Adjoint au chef de service	Ville de Paris - Direction de la Voirie et des Déplacements - Service des canaux
Martine VAZQUEZ	Chargée de projet Logistique urbaine	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
Estelle VULLIEZ	Chef de service Développement de l'économie sociale et solidaire	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
Sébastien WALCZYSZYN	Chargé d'études Ecologie Urbaine	Conseil départemental de Seine-Saint-Denis
Clotilde YEATMAN	Chargée de mission Développement durable	CCI de Paris Ile-de-France
Claire FLORETTE	Ingénieur Energie et Déchets	ADEME Ile-de-France
Valérie JOUVIN	Animateur Secteur Déchets	ADEME Ile-de-France
Quentin ERADES	Responsable Jardin Pédagogique	Paysan Urbain

Caroline JEANMAIRE Anouk MBARGA MINSI	Animatrice Jardin Pédagogique Animatrice Jardin Pédagogique	Paysan Urbain Paysan Urbain
Béatrice BELLINI	Directrice du Département de Gestion	Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Muriel OLIVIER	Vice-Présidente	FNADE
Helder DE OLIVEIRA	Directeur	ORDIF
Nicolas SENECHÉAU	Directeur Général des Services	SMICVAL/Réseau Compost +
François-Michel LAMBERT	Président / Député des Bouches-du-Rhône	Institut de l'économie Circulaire

1. Introduction par le Syctom (Martial LORENZO, Directeur DGS)

Le Syctom est le premier organisme français, voire européen, de traitement des déchets. Le Syctom assure un service public de traitement et de valorisation des ordures ménagères. A nouveau en 2016, le tonnage d'ordures ménagères sur le territoire du Syctom s'est accru, en raison de la croissance démographique (+1,6% en 2016).

Le Syctom gère une dizaine de centres. Les centres d'Ivry, Issy-les-Moulineaux et de Saint-Ouen sont spécialisés dans la valorisation énergétique. Le site de Romainville est un cas particulier puisqu'il est composé d'un centre de tri ultra-moderne mais d'un centre de transfert obsolète, qu'il est urgent de rénover.

2. Suite de l'introduction par le Syctom (Catherine BOUX, DGAEPD)

a. Présentation du Syctom

Le SYCTOM est un service public de traitement et de valorisation des déchets ménagers en Ile-de-France, sur un territoire urbain dense. Il couvre 84 communes, soit 5,7 millions d'habitants. Le Syctom traite 2,3 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés (2015). Il gère 10 unités de traitement implantées en Ile-de-France. Son territoire a été désigné « Territoire Zéro Gaspillage, Zéro Déchet ».

b. Présentation du centre actuel

Le site est situé à Romainville en Seine-Saint-Denis. C'est un site historique qui date de 1899. La configuration actuelle du site est la suivante :

- **Un centre de transfert** : pour 17 communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie des 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements de Paris et recevant 350 000 tonnes par an d'ordures ménagères résiduelles issues des collectes traditionnelles.
- **Un centre de tri** : pour 9 communes de Seine-Saint-Denis et tout ou partie de 10 arrondissements de Paris et recevant 45 000 tonnes par an de déchets issus des collectes sélectives multi-matériaux.
- **Une déchèterie** : pour la réception des déchets en apport volontaire des usagers particuliers des villes adhérentes du SYCTOM.

L'équipement permet aujourd'hui de trier les emballages ménagers selon les nouvelles règles en vigueur. Une partie du territoire du Syctom est en effet concernée par l'extension de consignes de tri.

Les ordures ménagères sont principalement acheminées vers les 3 unités d'incinération du Syctom (sinon vers des centres privés avec lesquels le Syctom a des contrats ou, en dernier recours, vers des centres de stockage en Seine-et-Marne et dans le Val-d'Oise).

c. Le constat qui a provoqué la réflexion sur l'avenir du site

L'équipement à Romainville est obsolète (réglementation, approches techniques, capacités). Il apparaît donc **nécessaire de reconstruire ce site** afin que **la fonctionnalité et l'aspect** de l'usine soient en adéquation avec les évolutions réglementaires relatives à la gestion des déchets et des évolutions urbaines des territoires et des quartiers où est implanté le centre.

Un précédent projet a été mené et abandonné en 2015. L'année 2016 a marqué le début de la **phase d'élaboration de ce nouveau projet**.

Ainsi, le Syctom a initié une réflexion sur le devenir de ce site. Dans ce cadre, de nombreux échanges avec les élus des territoires ont permis de lister les éléments du programme de la future installation qui font **consensus** et ceux qui nécessitent des **discussions**.

d. Les objectifs et caractéristiques essentielles du projet

1) Adapter le site à la stratégie visant la fin de la mise en décharge

- **S'inscrire dans les objectifs de la loi TECV du 17 août 2015 : diminution de 50% du volume des déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 : avant la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (TECV), le Sycotom avait déjà un objectif de réduction en totalité de la mise en décharge.
- Mise en œuvre d'une meilleure **valorisation des emballages** et généralisation du **tri à la source des biodéchets**.

2) Répondre aux besoins de traitement des déchets ménagers du quart nord-est francilien

- Doter le territoire d'une **installation de proximité**, située au plus proche du bassin de vie
- Réduire l'impact écologique en ayant recours à des **transports alternatifs**.
- Tenir compte du **territoire**, veiller à la qualité de la vie
- Répondre éventuellement à un besoin énergétique local
- Faire de ce projet **une vitrine pour le Sycotom et le territoire** : technologies de traitement, économie circulaire, gestion logistique des déchets respectueuse de l'environnement

e. Les caractéristiques du futur projet

- Un traitement **architectural et urbain** de qualité, cohérent avec les autres sites du Sycotom et son environnement voisin.
- L'extension de la capacité des **collectes sélectives multimatériaux** de 45 à 60 000 tonnes par an (extension des consignes de tri) pour répondre aussi aux politiques locales engagées en faveur des gestes de tri.
- L'accueil, la préparation et le transfert des **biodéchets vers un site externalisé de traitement**. Une partie du gisement pourra être compostée sur site afin de couvrir **les besoins locaux en compost (des riverains ou des services publics espaces verts)**.
- Le maintien de l'activité de **déchèterie** (un service qui a du succès auprès de la population), avec la création d'une **ressourcerie / atelier de réparation**.
- L'usage massif et privilégié de la **voie fluviale** via le Canal de l'Ourcq pour les flux sortants afin de limiter le transport par camions.
- Pour les OMR, 3 approches graduelles envisagées :
 1. La réception et le transfert des OMR vers d'autres sites de traitement du Sycotom (configuration actuelle améliorée par l'usage massif de la voie d'eau).
 2. Une préparation des OMR avec la création d'un stock tampon de CSR et le transfert vers d'autres installations. Ce stock tampon évite la mise en décharge, notamment lors des opérations de maintenance qui peuvent avoir lieu pendant les pics de réception des déchets.
 3. Préparation des OMR et implantation d'une chaufferie CSR pour couvrir les besoins énergétiques du territoire en appoint d'une future solution géothermie actuellement à l'étude par l'EPT Est Ensemble Grand Paris

f. Planning prévisionnel envisagé de l'opération

- 1er semestre 2017 : réalisation des études de faisabilité sur la base d'un ou plusieurs scénarii
- 2ème semestre 2017 : concertation sur les scénarii retenus pour le projet
- Fin d'année 2017 : choix par le Sycotom du programme à mettre en œuvre et lancement d'une procédure de consultation pour le futur centre de Romainville / Bobigny
- 2018 – 2019 : Consultation et attribution d'un ou plusieurs marchés de l'opération (en fonction de la procédure retenue)
- Objectif : Mise en service industrielle de la nouvelle installation à partir de 2023 (en fonction du scénario retenu pour la future installation)

3. Présentation des petits déjeuners de travail (Renaud DUPUY)

Le point sur la démarche de dialogue avec les territoires :

Le Comité syndical du Sycotm a délibéré le 9 décembre 2016 sur les **objectifs et caractéristiques essentielles du projet et en faveur de la saisine de la Commission Nationale du Début public (CNDP).**

Le 4 janvier 2017, la CNDP s'est prononcée en faveur d'une **concertation préalable avec la nomination d'un garant, Monsieur Jacques Roudier.** La démarche de concertation préalable sera très prochainement définie par la CNDP, et mise en œuvre par le Sycotm.

4 temps d'échanges ont été fixés sur des thématiques essentielles pour la réflexion sur la rénovation du site dans le cadre d'une « pré-concertation » avec les acteurs du territoire :

1. Petit-déjeuner de travail n°1 : 18 janvier - **Intégration urbaine**
2. Petit-déjeuner de travail n°2 : 24 janvier - **Economie circulaire et biodéchets**
3. Petit-déjeuner de travail n°3 : 31 janvier - **Transition énergétique**
4. Petit-déjeuner de travail n°4 : 2 mars - **Emploi, formation et nouveaux métiers**

Les objectifs et l'organisation des échanges :

- **Partager** des expériences sur le sujet en lien direct ou indirect avec le projet, illustrer avec des exemples, des comparaisons
- **Récolter** des avis et suggestions qui pourront **enrichir le projet**, notamment par le biais des études

Les échanges sont libres, en réponse aux questions posées et en fonction de l'évolution de la discussion.

4. Les échanges

Animés par Renaud DUPUY, Directeur de Neorama, avec François PIGAUX, Setec, Directeur de la mission pour le groupement de l'AMO technique et concertation qui accompagne le syndicat dans le cadre de ce projet.

Rappel des questions :

- **A quelles conditions** le projet de Romainville / Bobigny peut-il s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire ?
- **De quelles fonctionnalités** devrait être doté le futur site pour s'inscrire dans une logique d'économie circulaire ?
- Quelle devra être **l'implication pour le Syctom** pour poursuivre cet objectif ?
- Comment faire du projet du futur centre à Romainville / Bobigny **un exemple pour le territoire** en matière d'économie circulaire ?
- **Quelle valorisation et quels usages des biodéchets** pour le territoire ? Quels liens avec les initiatives locales ?

Renaud Dupuy lance les échanges.

Institut de l'Economie Circulaire :

Dans le cadre d'un tel projet, il semble essentiel de se projeter dans vingt ans et de s'interroger sur les opportunités qui seront créées grâce aux déchets, qui seront alors considérés comme des ressources.

Grâce au développement et à la généralisation de l'usage des *data*, les coûts de transfert et de traitement de l'information seront moins onéreux. Des technologies seront installées au sein même des ménages, des camions de collecte... ce qui permettra de mieux caractériser les déchets pour adapter leur gestion en aval.

Il faut faire preuve d'agilité dans le cadre de la réflexion sur l'avenir du centre de Romainville. Le site devra être conçu pour s'adapter aux évolutions des modes de tri et de collecte, et ainsi envisager le meilleur traitement qui soit. Cette agilité sera rendue possible en ayant notamment recours aux technologies de l'information. Ainsi, il est primordial d'investir dans les *data* et dans des systèmes d'information innovants.

La valorisation par la chaleur des déchets est une solution à considérer. Pour autant, il convient de hiérarchiser les modes de traitement. En premier lieu, il faut effectivement installer une ressourcerie qui permet de valoriser un gisement et en second lieu, prévoir une installation de valorisation énergétique pour les flux qui n'auront pas pu être valorisés ou recyclés.

Université Paris Ouest Nanterre La Défense:

L'Université Paris Ouest Nanterre signale qu'il faut revenir à la définition de l'économie circulaire : les déchets sont issus des produits que nous consommons. Il s'agit alors de caractériser les déchets produits afin de mieux les traiter sur place.

Il semble aussi essentiel de faire le lien entre la conception des produits et les modèles économiques. Il s'agit de travailler avec des modèles comptables qui intègrent le capital social et le capital environnemental dès la conception du produit afin de dépasser les logiques purement marketing.

Enfin, deux questions se posent : quels sont les critères de performance qui ont été définis pour ce projet ? Et quel est le budget du projet ?

Réponse apportée par Neorama :

Réponse complétée par le Syctom :

En fonction des solutions techniques, la fourchette basse est de l'ordre de 100 à 200 millions d'euros et la fourchette haute se situe entre 300 et 400 millions d'euros. Cela dépendra du programme retenu pour le futur centre, comme par exemple l'intégration ou non d'une chaufferie CSR.

SMICVAL / Réseau Compost Plus :

L'économie circulaire couvre en effet un champ très vaste : nous pouvons l'axer sur le développement économique, social, solidaire mais elles concernent aussi des activités comme celles de la valorisation des déchets.

Par ailleurs, quels sont les gisements ciblés ? En France, les déchets ménagers représentent 10% des déchets. Il s'agit de définir et de prioriser les finalités du futur centre puisque les modalités industrielles seront définies en fonction de celles-ci.

De plus, les collectivités se posent la question de savoir si elles doivent être un prescripteur ou un accompagnateur sur le territoire, en matière de gestion des déchets. Aujourd'hui, les coûts sont de plus en plus importants. On remarque que la politique des déchets se fait de plus en plus sans les collectivités puisqu'apparaissent des forces associatives et entrepreneuriales qui en prennent la charge, créant des dynamiques qui échappent aux collectivités. Elles ne peuvent plus tenir le discours « *Donnez-moi vos déchets, je m'en occupe* », elles doivent davantage concevoir une stratégie d'accompagnement que de prescription de ces dynamiques.

Précision apportée par le SYCTOM :

Le Syctom mène déjà ce type de démarche auprès des collectivités. Nous avons conçu spécifiquement pour elles un plan d'accompagnement pour le tri des déchets (2015-2020).

Conseil Régional de l'Île de France :

Le Conseil Régional d'Île-de-France pense qu'il est nécessaire de travailler sur l'ensemble des gisements.

Par ailleurs, le projet de ressourcerie manque quelque peu d'ambition pour espérer faire du site une vitrine exemplaire. Cette ressourcerie ne devra pas être comme toutes celles qui existent déjà en Île-de-France.

Réponse apportée le SYCTOM :

Quand nous parlons de « site vitrine » cela signifie une installation qui donne envie d'être regardée. Aujourd'hui, le site est obsolète, il faut intervenir. La ressourcerie permettrait de valoriser les objets voire d'en échanger, il s'agirait d'un lieu pédagogique. L'idée n'est pas de dire que celle du Syctom serait mieux que les autres. Nous voulons développer une logique intégrée de l'objet jusqu'à la ressource finale.

Est Ensemble Grand Paris:

La ressourcerie serait une entrée intéressante d'un point de vue pédagogique. Il s'agit de donner aux acteurs l'opportunité d'aller plus loin. Par exemple, dans les écoles la contrepartie sociale et environnementale des activités n'est pas enseignée.

Conseil Départemental 93 :

Comment les acteurs seront-ils intégrés à la démarche de réflexion pour ce projet ?

Réponse apportée par Néorama :

Les acteurs ont été intégrés dès le début de la phase d'élaboration du projet, notamment les acteurs locaux. Les acteurs le sont aussi avec les petits déjeuners de travail. Nous prévoyons ensuite d'approfondir certaines thématiques dans le cadre d'échanges bilatéraux par exemple.

Université Paris Ouest Nanterre La Défense:

Il faudrait aussi s'intéresser aux réflexions sur l'Open Design et sur les FabLab, qui sont de bons moyens pour fournir des retours d'expériences aux concepteurs et aux producteurs de produits et donc d'impacter sur la gestion des déchets *in fine*.

Précision apportée par le SYCTOM:

Le Syctom a lancé la 5ème édition du concours « Design Zéro Déchet ». Cette année, il est consacré au thème du textile (mode et ameublement). Il est destiné aux étudiants, aux designers, aux éco-concepteurs avec pour ambition d'analyser les cycles de vie des produits et les problématiques sociales et environnementales. Le dépôt des dossiers aura lieu au cours du mois de février. A terme, cela pourra faire sens d'organiser la remise des prix sur le futur site de Romainville.

En ce qui concerne l'économie circulaire, le Syctom mène, dans le cadre de son plan d'accompagnement, des actions avec les collectivités qu'il faudrait approfondir (réparation d'objets et éco-conception de produits par exemple).

Paysan urbain:

A la ressourcerie, il serait intéressant d'ajouter un « FabLab », c'est-à-dire un laboratoire de fabrication où pourraient être revalorisés les déchets en bois par exemple. Il s'agirait de rendre le site plus attractif et faire de la pédagogie pour promouvoir la logique « réduire, réutiliser et ensuite recycler ». Le site de Romainville serait alors la dernière étape du processus.

De plus, il faudrait inclure un lieu comme un *repair café* où on pourrait échanger au sujet de solutions innovantes en matière d'optimisation de l'énergie, de compost ou encore de méthanisation. Le compost est très utilisé par les agriculteurs, or le territoire d'Est Ensemble n'est pas celui des agriculteurs. La méthanisation est pertinente s'il y a beaucoup de déjections animales, ce n'est pas le cas non plus en Île-de-France.

Ville de Romainville :

La Ville a soumis au Syctom des propositions pour faire de ce lieu un site ouvert avec des programmes d'animation, d'accompagnement et de sensibilisation. Nous voulons un « lieu vitrine » qui ait de la consistance. Comme nous le savons déjà, les habitants sont producteurs de déchets, il est donc nécessaire de créer un lieu favorisant la sensibilisation et l'accompagnement. Nous pouvons également concevoir un lieu d'innovation pour accompagner la recherche et le développement, et ne pas se limiter à l'installation d'une simple imprimante 3D.

Est Ensemble Grand Paris :

Il existe un écosystème assez riche d'acteurs travaillant sur ces thématiques sur le territoire, notamment avec le Syctom.

Par ailleurs, 2 ressourceries sont déjà implantées sur le territoire d'Est-Ensemble ; il conviendra de mener une réflexion sur la façon de les associer au projet.

Ville de Romainville:

Il y a deux options : soit nous partons du principe que c'est une opportunité unique et qu'il faut faire quelque chose d'ambitieux, soit nous faisons du standard, ce que nous savons déjà faire.

Est Ensemble Grand Paris :

Il est possible d'envisager les deux pour le programme : des composantes standards et des composantes innovantes.

Paysan urbain:

Le potentiel d'économie circulaire dans la restauration est très important. L'association « A table citoyens » est investie dans ce secteur. Nombreux sont les déchets qui pourraient être collectés pour être compostés, comme par exemple le marc de café qui est jeté par kilos dans les brasseries. Il s'agirait d'évaluer les quantités de déchets qui pourraient être compostés ou réutilisés. Dans le cadre de l'activité de notre association, nous devons refuser des déchets alimentaires de la part des producteurs professionnels car nous n'avons pas assez de place pour assurer le compostage.

Notre association, Paysan Urbain, est favorable à la mise en place de partenariats « gagnant-gagnant », suivis et adaptables. Par exemple, une association donnerait ses déchets au Syctom et recevrait une contrepartie en retour. Cela serait également une opportunité pour la production d'énergie.

Réponse apportée par le Syctom (Catherine BOUX) :

A l'horizon 2025, tous les producteurs - y compris les ménages - devront trier et valoriser ces déchets. La loi sectorise la gestion des déchets. De ce fait, le Syctom détient la compétence pour les déchets ménagers et assimilés collectés dans le cadre du service public. Cependant, nous réfléchissons pour trouver des synergies en matière de gestion des déchets organiques. En effet, des groupes de travail avec des restaurateurs et la grande distribution ont été initiés. Ce sont des réflexions nécessaires mais qui doivent respecter et s'inscrire dans le cadre réglementaire.

Précision apportée par le Syctom (Didier FOURNET) :

Pour être complet sur la thématique de l'économie circulaire et des biodéchets, il convient de considérer deux autres innovations du projet, en plus de la ressourcerie.

Tout d'abord, le futur centre accueillera les biodéchets, avec une capacité d'accueil de l'ordre de 30 à 40 000 tonnes par an. La finalité ne serait pas le traitement sur place mais la préparation en vue de les envoyer ensuite vers des sites de méthanisation. Il s'agira aussi de produire un petit peu de compost pour répondre aux besoins locaux. Ainsi, nous sommes bien dans une logique d'économie circulaire : ce qui est produit par l'habitant revient à l'habitant.

Ensuite, il faut mentionner que le transport fluvial est un élément de la gestion logistique des déchets tout à fait nouveau pour ce site. Les produits sortants passeront par le fleuve et non plus par la route, réduisant l'impact écologique.

Pour répondre à la question de la ville de Romainville, la place disponible est en effet une donnée structurante. Une discussion sur l'emprise sur la Ville de Bobigny est en cours et nécessaire. La question de la compacité se pose pour ce projet, la mixité d'usages n'est pas évidente si nous mettons en place un programme très complet.

ADEME :

Existe-il des études faites sur les gisements ?

Réponse apportée par le SYCTOM

Sur le territoire d'Est Ensemble, nous avons imaginé différents scénarii sur les gisements captés et leurs conséquences. En ce moment, une consultation est lancée pour collecter les biodéchets sur les territoires d'expérimentation (Romainville / Est Ensemble). Nous affinerons encore plus les données grâce à la mise en place de ces collectes.

De plus, le projet n'est pas seulement un site. En effet, il ne faut pas limiter les propositions à cause du manque d'espace. Le Syctom pense à des idées telles que le FabLab, la ressourcerie, des espaces de vente ou pédagogiques de façon globale pour le territoire, et non pas spécifiquement sur le site de Romainville.

SMICVAL / Réseau Compost + :

La population n'a pas encore tous les bons réflexes en matière de déchets. Intellectuellement, lorsque l'on apporte ses déchets en déchèterie, on s'en débarrasse. Ainsi, on maintient la vision d'insalubrité et non la vision du « déchet ressource ». L'idée serait de passer à la « prévention-recyclage ». Il faudrait que les déchets restent visibles pour pouvoir développer la logique du déchet considéré comme une ressource.

Par ailleurs, la collecte et le traitement des biodéchets peut se faire à différentes échelles, de la petite plateforme classique jusqu'au grand méthaniseur. Ce n'est pas l'industrie la plus lourde qui est la plus pertinente dans cette filière, mais au contraire des techniques simples et moins consommatrices d'espace, pour le compostage notamment. De plus, les technologies simples ne sont pas plus odorantes que celles qui sont plus complexes.

Paysan urbain :

Nous pouvons alors nous poser la question de la portance de charges. Il faudrait s'assurer qu'il sera possible de construire des installations sur plusieurs étages et éventuellement en toiture.

Réponse apportée par le Syctom

Nous avons déjà des bâtiments à étages, sur nos installations du Syctom et cela pourrait être le cas sur le projet de Romainville/Bobigny. Nous pensons également à la végétalisation des toitures qui permet une meilleure étanchéité des bâtiments et une diminution du bruit.

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis:

Il y a un projet local intéressant en partenariat avec les cantines scolaires pour éduquer les élèves à mieux traiter les biodéchets. Aussi, l'association « Halage » travaille sur des petites unités urbaines de traitement de déchets.

Université Paris Ouest Nanterre La Défense:

L'université Paris Ouest Nanterre construit une importante structure de traitement de déchets qui doivent recevoir des quantités importantes et qui doivent être intelligemment dimensionnées. Par exemple, l'Allemagne a de trop grosses structures de traitement des déchets par rapport à ses besoins.

De plus, il faut innover dans la gestion managériale et ne pas se limiter à sensibiliser les designers. Nous pouvons créer des espaces virtuels d'échange pour troquer des objets par exemple.

En ce qui concerne les universités, les étudiants ont envie d'agir et pour cela il leur faut des cas d'application concrets. Les étudiants pourraient être mis à disposition du Syctom pour faire des études, mener des projets pour ce site.

Paysan urbain:

Le problème avec les déchets ménagers demeure leur réduction. Le Syctom a-t-il un projet à ce sujet ?

Réponse apportée le SYCTOM:

Le Syctom est un syndicat de traitement, il n'a pas la compétence de prévention, mais il s'implique sur ce sujet depuis de nombreuses années. Le Syctom a mis en place un programme de compostage domestique avec des composteurs collectifs et individuels dans les quartiers. Il soutient les collectivités pour le développement des animations pédagogiques mais également les plans locaux de prévention et souhaite déposer un dossier dans le cadre de l'appel à projets de l'ADEME sur le numérique- outil de changement des comportements.

ORDIF:

Pour répondre aux besoins de la région, les territoires ont besoin d'être dotés d'installations conséquentes.

De plus, les sites ont plusieurs vies et évoluent. Le site de Romainville existe depuis 100 ans, il a été un centre de transfert et un centre d'incinération. Depuis une vingtaine d'années, c'est un centre de transfert et de tri.

Par ailleurs, 80% des déchets captés aujourd'hui à l'échelle nationale ne sont pas valorisés, l'enjeu est donc de répondre à ce constat. Le plan régional des déchets en Ile-de-France prévoit une réduction de l'enfouissement de moitié, soit 1 million de tonne en moins d'ici 2028, l'équivalent de la production annuelle de Paris. Il faut donc trouver un maximum de solutions pour répondre à ces objectifs.

Institut de l'Economie Circulaire :

La loi a ouvert la possibilité d'utiliser de la biomasse pour que la fonction d'alimentation en chaleur puisse être continue.

L'économie circulaire vise à préserver les ressources et à créer de l'efficacité quant à l'usage de celles-ci. Il s'agit de dégager le plus de marges possibles à ressources équivalentes mobilisées.

Il convient dès lors d'envisager le site de Romainville comme un outil capable de s'adapter extrêmement vite aux évolutions de la société.

Pour information, l'Institut d'Economie Circulaire a fait trois études qui sortiront en septembre sur les thématiques suivantes :

- Economie circulaire et révolution numérique.
- Economie circulaire et monnaie complémentaire.
- Economie circulaire et revenu universel, stable et irrévocable.

Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis:

Il faudrait prioriser les finalités du projet puisque deux logiques s'opposent, à savoir la fonction très locale d'incitation aux changements de comportement et l'innovation à l'échelle régionale voire nationale. Ce ne sont pas les mêmes logiques d'utilisation de l'espace selon qu'il ait une fonction d'accueil du public ou une fonction de recherche. Si c'est un espace qui accueille le public, l'enjeu est de faire en sorte que l'espace soit démocratique et accessible. Il faudrait clarifier et concilier ces deux fonctions.

Le Département se demande quelle sera l'utilisation de l'espace sur le site et quels seraient les besoins et les flux. En ce qui concerne le transport fluvial, en termes de bilan environnemental cela permet de massifier, c'est vertueux.

La thématique de la semaine passée et celle de cette semaine se rejoignent puisque les questions relatives aux priorités à donner au site en termes de fonctionnalité / moyens de traitement et à la compacité de l'installation se posent.

FNADE :

Le projet devra prendre en compte l'ensemble des mesures de prévention mises en place en amont par les collectivités (extension des consignes de tri, tarification incitative, etc.). La réussite de la gestion de l'amont permettra d'atteindre la diminution des déchets de manière générale. Il faut également mobiliser les citoyens et les entreprises afin qu'ils trient les déchets à la source. L'exemple de la tarification incitative a démontré son effet vertueux, cela permet de diminuer la quantité des ordures ménagères résiduelles à traiter.

Paysan Urbain:

Le Sycotom a indirectement de la place car il y a la possibilité de délocaliser la production de chauffage en créant des petites chaufferies sur d'autres sites.

Il serait aussi intéressant de réfléchir à des moyens d'autoproduction, la chaufferie pourrait autoalimenter le site.

Réponse apportée le SYCTOM:

Afin d'éviter les déperditions de chaleur, la chaufferie alimenterait les réseaux urbains de proximité. De plus, les sites du Sycotom sont toujours autosuffisants lorsque de l'énergie est créée sur place.

Est Ensemble Grand Paris:

Le projet devrait être dimensionné pour qu'il puisse prendre en compte les déchets d'aujourd'hui et de demain. Il y a un excédent de compost à Est Ensemble Grand Paris, car il y a trop peu d'espaces verts. Il faut alors réfléchir à son utilisation. Des études sont en cours avec le Sycotom

De plus, les entreprises ont une forte responsabilité sur la part assimilée des déchets, Est Ensemble s'interroge donc sur ce qui peut être proposé aux entreprises pour les accompagner. De ce fait, il a été mise en place une collecte de biodéchets auprès des entreprises sur deux communes du territoire de l'EPT.

5. Bilan des échanges

Sur la thématique de l'économie circulaire et des bio-déchets

- Importance de considérer les déchets comme des ressources.
- Sensibiliser les professionnels et le grand public à la vie future des produits, de la conception au réemploi.

Sur ce que pourrait éventuellement contenir le programme du futur centre, ce que pourrait approfondir le Sycotom

- Faire preuve d'agilité dans le choix des procédés, notamment des technologies de l'information en utilisant les *data*, éléments de programme qui seront liés aux choix des opérateurs de la collecte.
- Profiter de cette opportunité pour avoir de l'ambition, donner de la consistance au concept de "site vitrine". Idées proposées (pour ne pas simplement se cantonner à la ressourcerie) : FabLab (exemple : revaloriser l'apport des déchets en bois), *repair café*, Do it yourself, espace de vente.
- Envisager des partenariats avec des acteurs locaux pour récupérer leurs déchets organiques, avec l'idée de contrepartie (dans le cas où la chaufferie serait installée notamment).
- Prioriser les finalités recherchées et les gisements ciblés sur le site. Fonction d'accueil du public et/ou fonction de vitrine liée à l'innovation avec des groupes de recherche ?

Sur d'autres questions liées au projet

- Inquiétude quant à la place disponible sur le site de Romainville pour réaliser toutes ces activités.

Précisions apportées par le Sycotom

- Le Sycotom, bien que cela ne soit pas sa compétence initiale, se consacre à des actions de prévention, de sensibilisation et d'accompagnement auprès du grand public et des acteurs privés et publics (programme de compostage domestique, concours, subventions etc).